

**REDACTION :**  
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du  
théâtre du Panthéon. — (Téléphone 051)  
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.

**Séjour administratif :**  
Rue de Béthune, 27, à Lille

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
Roubaix-Tourcoing :  
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.  
Nécessaire de Départementaux :  
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque  
mois et sont payables d'avance

# DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

**PRIX DES ANNONCES :**  
ANNONCES . . . . . 0 fr. 20  
RECLAMES . . . . . 0 fr. 30  
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75  
LOCALES . . . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues aux bureaux  
du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille,  
à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout

**TÉLÉPHONE**  
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

## Lire plus loin :

- L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND DE-  
VANT LA COMMISSION DU SENAT.  
M. DE SELVES A ETE ENTENDU  
HIER APRES-MIDI PAR LA COM-  
MISSION.
- LE POLICIER-CAMBRIOLEUR WAR-  
ZE A COMPARU HIER DEVANT LA  
COUR D'ASSISES DE LA SEINE 1  
IL A PROTESTE DE SON INNOCEN-  
CE : LES DEBATS CONTINUENT  
AUJOURD'HUI.
- UN MOUVEMENT MILITAIRE.
- UN GRAVE ACCIDENT BOULEVARD  
MONTFAIRNASSE A PARIS : TROIS  
FEMMES BLESSEES.
- L'ATTENTE CONTRE LE GARÇON  
DE RECETTES : L'ENQUETE A  
LILLE.
- UN PETIT ENFANT EBOUILLANT  
A LILLE.
- UN DRAME A MARLY.

## Les Républicains socialistes

Nous avons rendu compte du Congrès  
de la Parti républicain socialiste vien-  
de tenir à Toulouse.

Le Parti républicain socialiste — ou  
socialiste indépendant, comme il se dé-  
nommait jusqu'ici — a été formé par  
ceux des anciens socialistes français ou  
journalistes qui ne voulaient pas suivre  
leur chef, au lendemain du Congrès In-  
ternational d'Amsterdam, dans son ad-  
hésion à l'unification.

Il a été renforcé par quelques radicaux  
Belot, comme MM. Paul-Boncour et  
de Monsie, que nous avons connus au  
Comité exécutif du Parti radical et ré-  
publicain-socialiste, et qui nous ont quittés.

Il comprend un état-major brillant,  
mais, sauf dans quelques départements  
du Sud-Est, le Rhône et le Loire, notam-  
ment, il ne paraît pas avoir encore des  
groupes très nombreuses et une organi-  
sation très complète.

Nous n'avons pas vu que notre région  
du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de  
la Somme, ait compté un seul représen-  
tant au Congrès de Toulouse.

Les parlementaires présents étaient  
restreints en nombre restreint, à peine  
quatre ou cinq députés : MM. Painlevé,  
Lauran, Lenoir et Frayssinet.

On a remarqué l'absence de MM. Mil-  
lrand et Viviani l'année dernière, à Pa-  
ris, au premier Congrès du Parti, M. Mil-  
lrand, comme nous l'avons dit dans no-  
tre compte rendu, refusa, malgré les ob-  
jections des congressistes, de s'engager  
à prendre la parole à la Chambre  
pour réclamer la réintégration des che-  
minots.

C'est sans doute à cet incident, qui pro-  
voqua un fort tumulte, qu'il faut attri-  
buer, cette fois, l'abstention de l'ancien  
ministre des Travaux publics.

\*\*\*

Le Congrès s'est efforcé de préciser le  
programme du Parti. Et nous constatons  
que, au moins en ce qui concerne les ré-  
formes de réalisation immédiate ou pro-  
chaine, il est borné à faire sienne des  
articles du programme radical-socialiste.

Sur le socialisme même, M. Frayssinet,  
le jeune député de Castelsarrasin, s'est  
exprimé en ces termes : « Nous éta-  
blissons la grande propriété des monopoles,  
nous défendons la petite propriété indivi-  
duelle. Nous ne faisons l'ennemi à per-  
sonne, nous appelons les radicaux trop  
timides et les socialistes trop ardents. »  
Et il a été applaudi, très applaudi.

Des incidents que les républicains socialis-  
tes défendent la petite propriété indivi-  
duelle, nous ne sommes pas loin d'être  
d'accord, il s'agit seulement de savoir si  
l'on finit la petite propriété et de caractériser  
de façon précise la grande propriété des  
monopoles. Et il faut aussi ne pas se  
contenter, comme les unités, d'une phra-  
sologie creuse, mais bien indiquer les  
moyens pratiques et possibles de réalisa-  
tion.

\*\*\*

Pourquoi faut-il que dans ce Congrès,  
M. Zévaès, l'ancien député de Grenoble,  
qui fut autrefois l'un des chefs de ce  
grand-père Jules Guédon, et qui paraît  
avoir pris une part virgile dans le  
débat de Toulouse, ait cru devoir partir  
en guerre contre le Parti radical et em-  
prunter la logomachie des unités pour  
prédire sa défaite ?

C'est là de la mauvaise besogne qui ne  
peut que se retourner contre le Parti ré-  
publicain socialiste lui-même.

Nous constatons que les républicains  
comme des amis, des alliés, aussi bien  
à la Chambre que dans les clubs électoraux.  
Ils constituent, en quelque sorte,  
l'aile gauche du grand Parti républicain  
gouvernemental, dont l'Alliance républi-  
caine démocratique forme l'aile droite.

Et il n'est pas d'usage et de bonne ac-

lique que les soldats d'une même armée,  
qu'ils soient à l'avant-garde, à l'arrière-  
garde ou au centre, se tirent les uns sur  
les autres.

Il y a eu là une faute grave commise.  
Nous espérons que la manifestation de  
M. Zévaès n'a que la valeur d'un acte in-  
dividuel, et que les représentants les plus  
républicains socialistes tiendront à s'en dé-  
gager et à la désavouer.

Georges ROBERT.

## LA CLOTURE de la session parlementaire

D'après les projets de loi devant être  
présentés au Sénat le 31 décembre, on peut  
estimer que la session parlementaire de  
1912 se clôturera le 15 janvier 1913.

On espère que le Sénat votera à son tour  
ces divers projets d'ici le 15 janvier. Ce qui  
permettrait au Parlement de se séparer ce  
jour-là, puisqu'il est désormais certain que  
l'accord franco-allemand, pas plus que le  
budget de 1912, ne pourront venir en discus-  
sion au Luxembourg avant le 15 janvier.

## Les instituteurs contre l'évêque de Laval

Le jour d'appel d'Angers a rendu hier son  
arrêt dans l'affaire des instituteurs de la  
Fédération des instituteurs de France contre l'évê-  
que de Laval.

Le président de la Fédération n'est pas au-  
jourd'hui, dit le jugement, à intenter une action  
judiciaire contre un évêque, et le mandat d'arrêt  
nécessaire n'est pas à l'appui d'un délit.

Le jugement déclare en outre que l'action  
est irrecevable, parce que les instituteurs de la  
Fédération ont demandé des dommages-inté-  
ressés et une réparation des instituteurs.

La Fédération est donc déboutée de sa de-  
mande et condamnée aux dépens.

Le jugement du tribunal civil de Laval est  
confirmé.

## AU JOUR LE JOUR

### La rue et le grand chemin

Le Congrès de Toulouse a été un succès  
de toutes sortes. On voit des individus  
trapper en plein jour un garçon de recettes,  
le dévaliser et se sauver en auto en criant  
de joie de revivifier la foule assomée.  
On dit même que ce qu'on a fait de mieux  
en ces derniers temps dans le domaine du  
crime, et nous voilà tous doucement re-  
tourner aux beaux jours de Mandrin et de Car-  
touche.

Je ne sais si je me trompe, mais il me  
semble qu'il doit y avoir quelque part un  
chef de bande encore inconnu de la police  
qui aime les beaux coups et est le poli-  
ceman. Le vol de la « Joconde » n'est autre  
qu'un acte d'un malfaiteur de ce genre,  
sans habileté aux cambriolages des vil-  
lages de banlieue et bien trop prudent pour  
se contenter d'un beau meurtre. De  
même, le cambriolage des trains français  
du train-poste de Paris-Marseille porte, et  
il s'agit d'exprimer, la marque d'un bon  
coup. Et l'échec du garçon de recettes  
contourne dignement la série de ces beaux ex-  
ploits. Je parlerais bien vingt fois que tout  
cela se tient et que la saouche et l'employé  
de banque a pris le même chemin que le  
chef d'expédition de Vinet et les cambrioleurs  
de la rue de Valenciennes.

Il faut nous réjouir, puisque tout recommen-  
ce ou que tout continue, comme il vous  
plaira, à voir ces attentats extraordinaires  
se renouveler, et des garçons de recettes  
monter dans un trainway avec la force  
comme dans sa saouche, il s'exposera aux  
entreprises de malfaiteurs bien décidés à  
risquer leur vie pour avoir l'argent. A ce  
point de vue, les grands établissements de  
crédit se plaignent, disent-on, de sentir le  
Diable, ils font transporter à travers les  
rues, le plus souvent par un seul employé,  
de véritables fortunes. Est-ce donc que l'argent  
est magique, qu'il ne font pas d'assez  
bons bénéfices ? Les sommes que se parta-  
gent, à l'inventaire, les membres du conseil  
d'administration apportent la dernière une ré-  
ponse élogieuse. Et ils ont, en ce qui con-  
cerne les grandes banques, ne seraient pas  
pourquoi les grandes banques ne seraient  
pas ce que font les petits capitalistes qui  
déplacent à l'occasion une partie de leur  
fortune ou leur fortune tout entière. Les  
petits capitalistes prennent alors un fiacre  
ou un taxi-voiture. Pourquoi les établissements  
de crédit n'en font-ils pas autant ? Etes-  
vous complétement absorbés par la pru-  
dence et la vigueur du garçon de recettes  
et, en outre, parce que tout compte fait  
le peu du garçon ne vaut pas cher ?

On ne veut pas le croire. Mais il est cer-  
tain que les malfaiteurs songent beaucoup,  
avant chaque fois un peu plus aux bon-  
nes rencontres qu'ils ont faites sur la voie  
publique, grâce à l'imprudence des établis-  
sements de crédit. Le chemin de fer a  
l'industrie des voleurs de grand chemin ;  
c'est maintenant les rues des grandes vil-  
les qui deviennent le théâtre des plus beaux  
coups de main. Et l'on est tout de même  
stupéfait de constater que lorsqu'il faut  
faire des formalités aux banques pour  
toucher le montant d'un chèque ou d'un  
coupon, les bandits n'ont besoin que de  
beaucoup d'induce et de quelques belles de  
relever pour cueillir près d'un million sur  
le trottoir et en plein jour.

GRIPP.

## CHOSSES MILITAIRES

### LA DIVISION DE CONSTANTINE

#### Le général Leguay

Le général Leguay qui succède au gé-  
néral Brès dans le commandement de la  
division de Constantine n'est pas un nou-  
veau venu en Algérie et le Gouvernement  
ne pouvait faire un meilleur choix pour  
commander cette armée. Au cours de sa  
carrière Leguay connaît en effet particulière-  
ment bien l'Algérie du Nord ; il l'a parcouru  
souvent en tous sens à la tête de ses  
soudes ; il parle couramment non seule-  
ment le langage des indigènes et l'arabe  
langue littéraire et savante, mais il connaît  
la Coran et l'interprète à rendre jaloux un  
professeur de médecine.

Cette connaissance des langues et des  
usages locaux jointe à son grand esprit de  
justice éclairée et à une fermeté toute pa-  
ternelle lui a toujours concilié l'amitié et  
le respect des musulmans au même des-  
quels il a et longtemps vécu. Dans ses ma-  
rches militaires, Leguay a toujours été  
certain que le général Leguay s'efforcera  
de contribuer à la réconciliation plus com-  
plète entre vaincus et vainqueurs et qu'il  
servira en toutes circonstances de médiateur  
entre la France et l'Algérie, car il est  
un ardent patriote.

Né le 11 mai 1862 à St-Epin (Indre-et-Loire)  
il fit ses études au Lycée de Tours. Le  
21 septembre 1879, à l'âge de 17 ans, il  
fut nommé sous-lieutenant au 39<sup>e</sup> régi-  
ment d'infanterie de ligne. Ce régiment,  
qui venait de l'Algérie, faisait partie de  
la première brigade de la première division  
d'infanterie du 15<sup>e</sup> corps d'armée.

M. Leguay assista à la bataille de Con-  
stantine (9 novembre), au combat de Ché-  
rifaï (5 décembre), à la bataille d'Or-  
léans (4 décembre), aux journées des 16 et  
17 janvier 1871, à Héricourt, et au combat  
de la Chapelle-aux-Lattes (18 janvier).  
Il prit part à l'expédition de Tunisie et  
fut promu capitaine le 15 décembre 1881 avec  
les grades de lieutenant et de capitaine.  
Le 10 juillet 1882, on l'attacha à la  
mission militaire française au Maroc, où il  
reçut sous les murs de Meknès, des mains  
du Ministre péninsulaire, M. Férard, la  
croix de chevalier de la Légion d'honneur  
le 27 décembre 1884. Il prit part, en 1884,  
1886 et 1887, à la suite de l'armée du  
Munsi-el-Kassan, aux diverses expéditions  
contre les Zaïers, les Zemzems et les Ir-  
biens, et fut nommé lieutenant-colonel le  
27 décembre 1884. Il fut aussi, en 1888,  
le 1<sup>er</sup> mars 1889, le 1<sup>er</sup> novembre 1889,  
le 1<sup>er</sup> mars 1890, le 1<sup>er</sup> novembre 1890, le  
1<sup>er</sup> mars 1891, le 1<sup>er</sup> novembre 1891, le  
1<sup>er</sup> mars 1892, le 1<sup>er</sup> novembre 1892, le  
1<sup>er</sup> mars 1893, le 1<sup>er</sup> novembre 1893, le  
1<sup>er</sup> mars 1894, le 1<sup>er</sup> novembre 1894, le  
1<sup>er</sup> mars 1895, le 1<sup>er</sup> novembre 1895, le  
1<sup>er</sup> mars 1896, le 1<sup>er</sup> novembre 1896, le  
1<sup>er</sup> mars 1897, le 1<sup>er</sup> novembre 1897, le  
1<sup>er</sup> mars 1898, le 1<sup>er</sup> novembre 1898, le  
1<sup>er</sup> mars 1899, le 1<sup>er</sup> novembre 1899, le  
1<sup>er</sup> mars 1900, le 1<sup>er</sup> novembre 1900, le  
1<sup>er</sup> mars 1901, le 1<sup>er</sup> novembre 1901, le  
1<sup>er</sup> mars 1902, le 1<sup>er</sup> novembre 1902, le  
1<sup>er</sup> mars 1903, le 1<sup>er</sup> novembre 1903, le  
1<sup>er</sup> mars 1904, le 1<sup>er</sup> novembre 1904, le  
1<sup>er</sup> mars 1905, le 1<sup>er</sup> novembre 1905, le  
1<sup>er</sup> mars 1906, le 1<sup>er</sup> novembre 1906, le  
1<sup>er</sup> mars 1907, le 1<sup>er</sup> novembre 1907, le  
1<sup>er</sup> mars 1908, le 1<sup>er</sup> novembre 1908, le  
1<sup>er</sup> mars 1909, le 1<sup>er</sup> novembre 1909, le  
1<sup>er</sup> mars 1910, le 1<sup>er</sup> novembre 1910, le  
1<sup>er</sup> mars 1911, le 1<sup>er</sup> novembre 1911, le  
1<sup>er</sup> mars 1912, le 1<sup>er</sup> novembre 1912, le  
1<sup>er</sup> mars 1913, le 1<sup>er</sup> novembre 1913, le  
1<sup>er</sup> mars 1914, le 1<sup>er</sup> novembre 1914, le  
1<sup>er</sup> mars 1915, le 1<sup>er</sup> novembre 1915, le  
1<sup>er</sup> mars 1916, le 1<sup>er</sup> novembre 1916, le  
1<sup>er</sup> mars 1917, le 1<sup>er</sup> novembre 1917, le  
1<sup>er</sup> mars 1918, le 1<sup>er</sup> novembre 1918, le  
1<sup>er</sup> mars 1919, le 1<sup>er</sup> novembre 1919, le  
1<sup>er</sup> mars 1920, le 1<sup>er</sup> novembre 1920, le  
1<sup>er</sup> mars 1921, le 1<sup>er</sup> novembre 1921, le  
1<sup>er</sup> mars 1922, le 1<sup>er</sup> novembre 1922, le  
1<sup>er</sup> mars 1923, le 1<sup>er</sup> novembre 1923, le  
1<sup>er</sup> mars 1924, le 1<sup>er</sup> novembre 1924, le  
1<sup>er</sup> mars 1925, le 1<sup>er</sup> novembre 1925, le  
1<sup>er</sup> mars 1926, le 1<sup>er</sup> novembre 1926, le  
1<sup>er</sup> mars 1927, le 1<sup>er</sup> novembre 1927, le  
1<sup>er</sup> mars 1928, le 1<sup>er</sup> novembre 1928, le  
1<sup>er</sup> mars 1929, le 1<sup>er</sup> novembre 1929, le  
1<sup>er</sup> mars 1930, le 1<sup>er</sup> novembre 1930, le  
1<sup>er</sup> mars 1931, le 1<sup>er</sup> novembre 1931, le  
1<sup>er</sup> mars 1932, le 1<sup>er</sup> novembre 1932, le  
1<sup>er</sup> mars 1933, le 1<sup>er</sup> novembre 1933, le  
1<sup>er</sup> mars 1934, le 1<sup>er</sup> novembre 1934, le  
1<sup>er</sup> mars 1935, le 1<sup>er</sup> novembre 1935, le  
1<sup>er</sup> mars 1936, le 1<sup>er</sup> novembre 1936, le  
1<sup>er</sup> mars 1937, le 1<sup>er</sup> novembre 1937, le  
1<sup>er</sup> mars 1938, le 1<sup>er</sup> novembre 1938, le  
1<sup>er</sup> mars 1939, le 1<sup>er</sup> novembre 1939, le  
1<sup>er</sup> mars 1940, le 1<sup>er</sup> novembre 1940, le  
1<sup>er</sup> mars 1941, le 1<sup>er</sup> novembre 1941, le  
1<sup>er</sup> mars 1942, le 1<sup>er</sup> novembre 1942, le  
1<sup>er</sup> mars 1943, le 1<sup>er</sup> novembre 1943, le  
1<sup>er</sup> mars 1944, le 1<sup>er</sup> novembre 1944, le  
1<sup>er</sup> mars 1945, le 1<sup>er</sup> novembre 1945, le  
1<sup>er</sup> mars 1946, le 1<sup>er</sup> novembre 1946, le  
1<sup>er</sup> mars 1947, le 1<sup>er</sup> novembre 1947, le  
1<sup>er</sup> mars 1948, le 1<sup>er</sup> novembre 1948, le  
1<sup>er</sup> mars 1949, le 1<sup>er</sup> novembre 1949, le  
1<sup>er</sup> mars 1950, le 1<sup>er</sup> novembre 1950, le  
1<sup>er</sup> mars 1951, le 1<sup>er</sup> novembre 1951, le  
1<sup>er</sup> mars 1952, le 1<sup>er</sup> novembre 1952, le  
1<sup>er</sup> mars 1953, le 1<sup>er</sup> novembre 1953, le  
1<sup>er</sup> mars 1954, le 1<sup>er</sup> novembre 1954, le  
1<sup>er</sup> mars 1955, le 1<sup>er</sup> novembre 1955, le  
1<sup>er</sup> mars 1956, le 1<sup>er</sup> novembre 1956, le  
1<sup>er</sup> mars 1957, le 1<sup>er</sup> novembre 1957, le  
1<sup>er</sup> mars 1958, le 1<sup>er</sup> novembre 1958, le  
1<sup>er</sup> mars 1959, le 1<sup>er</sup> novembre 1959, le  
1<sup>er</sup> mars 1960, le 1<sup>er</sup> novembre 1960, le  
1<sup>er</sup> mars 1961, le 1<sup>er</sup> novembre 1961, le  
1<sup>er</sup> mars 1962, le 1<sup>er</sup> novembre 1962, le  
1<sup>er</sup> mars 1963, le 1<sup>er</sup> novembre 1963, le  
1<sup>er</sup> mars 1964, le 1<sup>er</sup> novembre 1964, le  
1<sup>er</sup> mars 1965, le 1<sup>er</sup> novembre 1965, le  
1<sup>er</sup> mars 1966, le 1<sup>er</sup> novembre 1966, le  
1<sup>er</sup> mars 1967, le 1<sup>er</sup> novembre 1967, le  
1<sup>er</sup> mars 1968, le 1<sup>er</sup> novembre 1968, le  
1<sup>er</sup> mars 1969, le 1<sup>er</sup> novembre 1969, le  
1<sup>er</sup> mars 1970, le 1<sup>er</sup> novembre 1970, le  
1<sup>er</sup> mars 1971, le 1<sup>er</sup> novembre 1971, le  
1<sup>er</sup> mars 1972, le 1<sup>er</sup> novembre 1972, le  
1<sup>er</sup> mars 1973, le 1<sup>er</sup> novembre 1973, le  
1<sup>er</sup> mars 1974, le 1<sup>er</sup> novembre 1974, le  
1<sup>er</sup> mars 1975, le 1<sup>er</sup> novembre 1975, le  
1<sup>er</sup> mars 1976, le 1<sup>er</sup> novembre 1976, le  
1<sup>er</sup> mars 1977, le 1<sup>er</sup> novembre 1977, le  
1<sup>er</sup> mars 1978, le 1<sup>er</sup> novembre 1978, le  
1<sup>er</sup> mars 1979, le 1<sup>er</sup> novembre 1979, le  
1<sup>er</sup> mars 1980, le 1<sup>er</sup> novembre 1980, le  
1<sup>er</sup> mars 1981, le 1<sup>er</sup> novembre 1981, le  
1<sup>er</sup> mars 1982, le 1<sup>er</sup> novembre 1982, le  
1<sup>er</sup> mars 1983, le 1<sup>er</sup> novembre 1983, le  
1<sup>er</sup> mars 1984, le 1<sup>er</sup> novembre 1984, le  
1<sup>er</sup> mars 1985, le 1<sup>er</sup> novembre 1985, le  
1<sup>er</sup> mars 1986, le 1<sup>er</sup> novembre 1986, le  
1<sup>er</sup> mars 1987, le 1<sup>er</sup> novembre 1987, le  
1<sup>er</sup> mars 1988, le 1<sup>er</sup> novembre 1988, le  
1<sup>er</sup> mars 1989, le 1<sup>er</sup> novembre 1989, le  
1<sup>er</sup> mars 1990, le 1<sup>er</sup> novembre 1990, le  
1<sup>er</sup> mars 1991, le 1<sup>er</sup> novembre 1991, le  
1<sup>er</sup> mars 1992, le 1<sup>er</sup> novembre 1992, le  
1<sup>er</sup> mars 1993, le 1<sup>er</sup> novembre 1993, le  
1<sup>er</sup> mars 1994, le 1<sup>er</sup> novembre 1994, le  
1<sup>er</sup> mars 1995, le 1<sup>er</sup> novembre 1995, le  
1<sup>er</sup> mars 1996, le 1<sup>er</sup> novembre 1996, le  
1<sup>er</sup> mars 1997, le 1<sup>er</sup> novembre 1997, le  
1<sup>er</sup> mars 1998, le 1<sup>er</sup> novembre 1998, le  
1<sup>er</sup> mars 1999, le 1<sup>er</sup> novembre 1999, le  
1<sup>er</sup> mars 2000, le 1<sup>er</sup> novembre 2000, le  
1<sup>er</sup> mars 2001, le 1<sup>er</sup> novembre 2001, le  
1<sup>er</sup> mars 2002, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le  
1<sup>er</sup> mars 2003, le 1<sup>er</sup> novembre 2003, le  
1<sup>er</sup> mars 2004, le 1<sup>er</sup> novembre 2004, le  
1<sup>er</sup> mars 2005, le 1<sup>er</sup> novembre 2005, le  
1<sup>er</sup> mars 2006, le 1<sup>er</sup> novembre 2006, le  
1<sup>er</sup> mars 2007, le 1<sup>er</sup> novembre 2007, le  
1<sup>er</sup> mars 2008, le 1<sup>er</sup> novembre 2008, le  
1<sup>er</sup> mars 2009, le 1<sup>er</sup> novembre 2009, le  
1<sup>er</sup> mars 2010, le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le  
1<sup>er</sup> mars 2011, le 1<sup>er</sup> novembre 2011, le  
1<sup>er</sup> mars 2012, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le  
1<sup>er</sup> mars 2013, le 1<sup>er</sup> novembre 2013, le  
1<sup>er</sup> mars 2014, le 1<sup>er</sup> novembre 2014, le  
1<sup>er</sup> mars 2015, le 1<sup>er</sup> novembre 2015, le  
1<sup>er</sup> mars 2016, le 1<sup>er</sup> novembre 2016, le  
1<sup>er</sup> mars 2017, le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le  
1<sup>er</sup> mars 2018, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le  
1<sup>er</sup> mars 2019, le 1<sup>er</sup> novembre 2019, le  
1<sup>er</sup> mars 2020, le 1<sup>er</sup> novembre 2020, le  
1<sup>er</sup> mars 2021, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le  
1<sup>er</sup> mars 2022, le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le  
1<sup>er</sup> mars 2023, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le  
1<sup>er</sup> mars 2024, le 1<sup>er</sup> novembre 2024, le  
1<sup>er</sup> mars 2025, le 1<sup>er</sup> novembre 2025, le  
1<sup>er</sup> mars 2026, le 1<sup>er</sup> novembre 2026, le  
1<sup>er</sup> mars 2027, le 1<sup>er</sup> novembre 2027, le  
1<sup>er</sup> mars 2028, le 1<sup>er</sup> novembre 2028, le  
1<sup>er</sup> mars 2029, le 1<sup>er</sup> novembre 2029, le  
1<sup>er</sup> mars 2030, le 1<sup>er</sup> novembre 2030, le  
1<sup>er</sup> mars 2031, le 1<sup>er</sup> novembre 2031, le  
1<sup>er</sup> mars 2032, le 1<sup>er</sup> novembre 2032, le  
1<sup>er</sup> mars 2033, le 1<sup>er</sup> novembre 2033, le  
1<sup>er</sup> mars 2034, le 1<sup>er</sup> novembre 2034, le  
1<sup>er</sup> mars 2035, le 1<sup>er</sup> novembre 2035, le  
1<sup>er</sup> mars 2036, le 1<sup>er</sup> novembre 2036, le  
1<sup>er</sup> mars 2037, le 1<sup>er</sup> novembre 2037, le  
1<sup>er</sup> mars 2038, le 1<sup>er</sup> novembre 2038, le  
1<sup>er</sup> mars 2039, le 1<sup>er</sup> novembre 2039, le  
1<sup>er</sup> mars 2040, le 1<sup>er</sup> novembre 2040, le  
1<sup>er</sup> mars 2041, le 1<sup>er</sup> novembre 2041, le  
1<sup>er</sup> mars 2042, le 1<sup>er</sup> novembre 2042, le  
1<sup>er</sup> mars 2043, le 1<sup>er</sup> novembre 2043, le  
1<sup>er</sup> mars 2044, le 1<sup>er</sup> novembre 2044, le  
1<sup>er</sup> mars 2045, le 1<sup>er</sup> novembre 2045, le  
1<sup>er</sup> mars 2046, le 1<sup>er</sup> novembre 2046, le  
1<sup>er</sup> mars 2047, le 1<sup>er</sup> novembre 2047, le  
1<sup>er</sup> mars 2048, le 1<sup>er</sup> novembre 2048, le  
1<sup>er</sup> mars 2049, le 1<sup>er</sup> novembre 2049, le  
1<sup>er</sup> mars 2050, le 1<sup>er</sup> novembre 2050, le  
1<sup>er</sup> mars 2051, le 1<sup>er</sup> novembre 2051, le  
1<sup>er</sup> mars 2052, le 1<sup>er</sup> novembre 2052, le  
1<sup>er</sup> mars 2053, le 1<sup>er</sup> novembre 2053, le  
1<sup>er</sup> mars 2054, le 1<sup>er</sup> novembre 2054, le  
1<sup>er</sup> mars 2055, le 1<sup>er</sup> novembre 2055, le  
1<sup>er</sup> mars 2056, le 1<sup>er</sup> novembre 2056, le  
1<sup>er</sup> mars 2057, le 1<sup>er</sup> novembre 2057, le  
1<sup>er</sup> mars 2058, le 1<sup>er</sup> novembre 2058, le  
1<sup>er</sup> mars 2059, le 1<sup>er</sup> novembre 2059, le  
1<sup>er</sup> mars 2060, le 1<sup>er</sup> novembre 2060, le  
1<sup>er</sup> mars 2061, le 1<sup>er</sup> novembre 2061, le  
1<sup>er</sup> mars 2062, le 1<sup>er</sup> novembre 2062, le  
1<sup>er</sup> mars 2063, le 1<sup>er</sup> novembre 2063, le  
1<sup>er</sup> mars 2064, le 1<sup>er</sup> novembre 2064, le  
1<sup>er</sup> mars 2065, le 1<sup>er</sup> novembre 2065, le  
1<sup>er</sup> mars 2066, le 1<sup>er</sup> novembre 2066, le  
1<sup>er</sup> mars 2067, le 1<sup>er</sup> novembre 2067, le  
1<sup>er</sup> mars 2068, le 1<sup>er</sup> novembre 2068, le  
1<sup>er</sup> mars 2069, le 1<sup>er</sup> novembre 2069, le  
1<sup>er</sup> mars 2070, le 1<sup>er</sup> novembre 2070, le  
1<sup>er</sup> mars 2071, le 1<sup>er</sup> novembre 2071, le  
1<sup>er</sup> mars 2072, le 1<sup>er</sup> novembre 2072, le  
1<sup>er</sup> mars 2073, le 1<sup>er</sup> novembre 2073, le  
1<sup>er</sup> mars 2074, le 1<sup>er</sup> novembre 2074, le  
1<sup>er</sup> mars 2075, le 1<sup>er</sup> novembre 2075, le  
1<sup>er</sup> mars 2076, le 1<sup>er</sup> novembre 2076, le  
1<sup>er</sup> mars 2077, le 1<sup>er</sup> novembre 2077, le  
1<sup>er</sup> mars 2078, le 1<sup>er</sup> novembre 2078, le  
1<sup>er</sup> mars 2079, le 1<sup>er</sup> novembre 2079, le  
1<sup>er</sup> mars 2080, le 1<sup>er</sup> novembre 2080, le  
1<sup>er</sup> mars 2081, le 1<sup>er</sup> novembre 2081, le  
1<sup>er</sup> mars 2082, le 1<sup>er</sup> novembre 2082, le  
1<sup>er</sup> mars 2083, le 1<sup>er</sup> novembre 2083, le  
1<sup>er</sup> mars 2084, le 1<sup>er</sup> novembre 2084, le  
1<sup>er</sup> mars 2085, le 1<sup>er</sup> novembre 2085, le  
1<sup>er</sup> mars 2086, le 1<sup>er</sup> novembre 2086, le  
1<sup>er</sup> mars 2087, le 1<sup>er</sup> novembre 2087, le  
1<sup>er</sup> mars 2088, le 1<sup>er</sup> novembre 2088, le  
1<sup>er</sup> mars 2089, le 1<sup>er</sup> novembre 2089, le  
1<sup>er</sup> mars 2090, le 1<sup>er</sup> novembre 2090, le  
1<sup>er</sup> mars 2091, le 1<sup>er</sup> novembre 2091, le  
1<sup>er</sup> mars 2092, le 1<sup>er</sup> novembre 2092, le  
1<sup>er</sup> mars 2093, le 1<sup>er</sup> novembre 2093, le  
1<sup>er</sup> mars 2094, le 1<sup>er</sup> novembre 2094, le  
1<sup>er</sup> mars 2095, le 1<sup>er</sup> novembre 2095, le  
1<sup>er</sup> mars 2096, le 1<sup>er</sup> novembre 2096, le  
1<sup>er</sup> mars 2097, le 1<sup>er</sup> novembre 2097, le  
1<sup>er</sup> mars 2098, le 1<sup>er</sup>